

# CAPLA DES RECOURS

du 30 juin 2016

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

## Compte-rendu



02 40 20 76 5

### LE CONTEXTE

#### Nombre d'inspecteurs évalués

- 182 inspecteurs « variable »
- 61 à l'échelon terminal

#### La réserve de bonifications

- 2 bonifications de 1 mois
- 0 bonification de 2 mois

#### Nombre de recours devant l'Autorité Hiérarchique

- 11 « variables » et 2 « terminal »
  - 1 rejet partiel
  - 12 rejets totaux

Il est dommage que compte tenu d'une légère augmentation du nombre de dossiers de recours examinés en CAPL (passage de 6 à 9 recours), le nombre de bonifications disponibles ait diminué (passage de 3 bonifications de 1 mois à 2 bonifications).

Pour ceux qui n'auraient pas obtenu ce qu'ils ont demandé, nous ne pouvons que les encourager à déposer un recours cette fois, au niveau national.

En 2015, sur 6 dossiers de recours, un seul a fait l'objet de cette démarche.

Au vu de ce bilan, nous invitons nos collègues à ne pas hésiter à déposer un recours l'an prochain s'ils le souhaitent. Nous sommes à votre disposition pour vous aider avant, pendant et après la CAP locale.

### 9 dossiers de recours à examiner en CAP

9 dossiers de recours d'Inspecteurs ont été traités lors de la CAP locale.

A l'exception de 5 dossiers, les collègues ont obtenu satisfaction totale ou partielle de leur demande.



**Bon à savoir :** Par principe établi localement à la demande des élus des Personnels, l'Autorité Hiérarchique n'accorde pas de réduction d'avancement (bonification d'1 ou 2 mois) : toutes les demandes en ce sens doivent être traitées en CAP locale.

### Le traitement des recours par la CAPL

Toutes les bonifications disponibles ont été attribuées

	Demandes	Acceptation totale ou partielle
Commentaires modifiés	3	2
Bonification 2 mois	6	0
Bonification 1 mois	1	2 par défaut de bonification de 2 mois
Modification de croix (tableau synoptique)	3	0

Prochaine CAP des Inspecteurs (mutations)  
Vendredi 8 juillet 2016 (9h30)

